



indemnité licenciement cesu saisonnier

Par **canada2711**, le **27/01/2024** à **14:24**

Bonjour ,

Mon père est décédé ce mois -ci. Depuis 2010, il employait un jardinier quelques heures par mois en saison, c'est à dire au printemps jusqu'à octobre, payé en CESU. depuis deux ans, ce n'est plus lui mais sa compagne qui effectuait le travail et donc déclarait les heures.

Question: Comment calculer les indemnités de licenciement d'un cesu saisonnier. A qui doit - on les régler, sachant que de puis deux ans, le travail n'était plus effectué par la personne avec qui mon père était en contact mais par la compagne de celui-ci ? Je précise qu' à ma connaissance, il n'y a pas eu de contrat écrit ni avec l'un ni avec l'autre.

Les organismes URSSAF etc nous envoient sur des réponses qui ne correspondent pas à notre cas. Quelqu'un peut-il nous aider ?

Merci.

Par **math64**, le **28/01/2024** à **15:59**

Bonjour,

Ce n'est pas clair.

Qui embauchait qui durant ces 2 dernières années ?